

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 mai 2015**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS) 2015
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 mai 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI - Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Madame Chantal COMBACAL

Absents :

Madame Lucie TENA, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christian VILLOING

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 45	Pour 45 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20 ;

Vu le vote du compte administratif 2014 et du déficit antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (-1 542,43€) du budget annexe ADS 2015,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ADS 2015 au sein des chapitres 013 et 002 de la section de fonctionnement,

Considérant qu'il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »:** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 590,50€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant du déficit de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 951,93€ au budget annexe 2015
- **Chapitre 013 « Atténuation de charges »:** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 590,50€ sur l'article 6419 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002 ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de 590,50€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (dépenses)		590,50€
013-6419 « Remboursement sur salaires »- (recettes)		590,50€

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1149 le **21 MAI 2015**

Publication le **21 MAI 2015**

Notification le **21 MAI 2015**

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le **21 MAI 2015**

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150518-lmc171861-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

